



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/AC.51/1994/L.3/Add.6
20 mai 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION
Trente-quatrième session
16-23 mai 1994
Point 8 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT DU COMITÉ SUR LA PREMIÈRE PARTIE
DE SA TRENTE-QUATRIÈME SESSION

Rapporteur : M. Resi Gunarto Prasodjo (Indonésie)

Additif

QUESTIONS RELATIVES AUX PROGRAMMES

Évaluation approfondie du programme des Nations Unies
concernant le développement social

1. À sa 9e séance, tenue le 19 mai 1994, le Comité a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'évaluation approfondie du programme des Nations Unies concernant le développement social (E/AC.51/1994/2).

Débat

2. Un certain nombre de délégations ont fait des observations sur le faible taux d'exécution des activités relevant du programme administré au niveau central (Centre pour le développement social et les affaires humanitaires).

3. Un certain nombre de délégations se sont déclarées favorables à ce que des questionnaires soient systématiquement envoyés en vue de connaître l'opinion des groupes intéressés par le programme sur le terrain. Quelques délégations ont fait observer qu'en raison du faible pourcentage de réponses, on pouvait difficilement tirer des conclusions valables des résultats des enquêtes. Une délégation a estimé que ce pourcentage aurait pu être supérieur si les questions avaient été formulées plus clairement.

4. Lors de l'examen des recommandations contenues dans le rapport, un certain nombre de délégations ont estimé qu'il ne fallait pas préjuger des conclusions et des mesures qu'adopterait le prochain Sommet mondial pour le développement social. Les observations suivantes ont été faites sur les recommandations :

a) Recommandation 1. Certaines délégations ont souhaité que, lors de l'adoption d'une structure programmatique unifiée pour les éléments évalués, on s'attache davantage à aider les gouvernements à élaborer et à mettre en oeuvre leurs politiques, lois et programmes nationaux dans le domaine du développement social;

b) Recommandation 2. Un certain nombre de délégations ont souscrit, dans ses grandes lignes, à cette recommandation, tout en soulignant qu'il convenait d'accorder le rang de priorité le plus élevé aux activités qui concernaient les personnes handicapées. Plusieurs délégations ont contesté le rang de priorité accordé à ces activités. Elles ont proposé l'adoption d'une approche programmatique intégrée qui engloberait des mesures visant à réduire la pauvreté, à développer l'emploi productif et à favoriser l'intégration sociale à tous les niveaux. Un certain nombre de délégations ont estimé qu'il fallait se préoccuper davantage des problèmes auxquels se heurtaient les pays dont l'économie était en transition. Pour d'autres délégations, c'était au développement social des pays en développement qu'il fallait accorder plus d'attention. Plusieurs délégations ont fait part de leurs inquiétudes au sujet de la question du redéploiement des ressources;

c) Recommandation 3. Certaines délégations ont estimé qu'en dehors des rapports qu'il est demandé de présenter aux organes intergouvernementaux, la publication de circulaires et de bulletins d'information ne s'imposait pas;

d) Recommandation 4. Un certain nombre de délégations ont estimé que l'orientation et la structure du programme devraient être examinées dans le contexte des domaines prioritaires définis par le Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social et en fonction des mesures qui seront décidées audit sommet.

Conclusions et recommandations

5. Sous réserve des vues et des observations susmentionnées, le Comité a pris note des recommandations contenues dans le rapport.
